

CONSEILS POUR LA RÉDACTION D'UNE ATTESTATION DE TÉMOIN

L'attestation doit être écrite à la main et signée par son auteur.

(Voir ci-dessous un exemple d'attestation):

Je soussigné, né le .../.../..... à, demeurant:
.....
exerçant la profession de (adresse du lieu de travail).

Déclarant n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance avec aucune des parties et ne pas être sous leur dépendance économique ou (Déclarant être le gendre du prévenu Mr..... , mais ne pas être sous sa dépendance économique).

Certifie l'exactitude des faits ci-après pour en avoir été le témoin direct:

(Décrire en 3, 4 lignes les faits en étant le plus précis)

J'ai parfaitement connaissance de ce que toute déclaration mensongère serait susceptible d'entraîner des sanctions pénales

Fait à, le.....200..

(signature)

Attention! En matière pénale, le faux témoignage est passible de 5 ans de prison et 75 000€ d'amende. Les peines passent à 7 ans de prison, et 100 000€ d'amende s'il a été obtenu contre de l'argent.